

Enfants concernés :

Scolaire :

- ✓ Enfants nés en 2020 (3 ans) entrant en Petite Section (PS)
- ✓ Enfants entrant en Cours Préparatoire (CP)
- ✓ Nouveaux arrivants sur la commune

Périscolaire :

- ✓ Tous les enfants fréquentant l'accueil périscolaire du matin, du midi avec repas et/ou du soir.



Période d'inscriptions :

Du **lundi 27 février** au **dimanche 30 avril 2023**

Comment s'inscrire :

Les **dossiers de demande d'inscription scolaire et périscolaire** ou de **demande de dérogation scolaire pour un enfant habitant hors commune** sont à retirer en Mairie ou téléchargeables sur le site internet <https://www.lisledespagnac.fr>

Les **dossiers complets** peuvent être retournés :

- Par voie postale à Mairie de L'Isle d'Espagnac - Service Éducation, Place François Mitterrand BP 615 16340 L'Isle d'Espagnac.
- Par mail à : education@mairie-lisledespagnac.fr
- Directement à l'accueil de la Mairie (Horaires d'ouverture : 9h-12h30/13h30-17h) ou dans l'une des boîtes aux lettres devant la Mairie.

Nouveauté 2023 : l'ouverture du **portail familles** vous permet de créer votre espace personnel afin d'inscrire votre (vos) enfant(s) à l'école et en accueil périscolaire.

Tout dossier non complet sera refusé

Étape 1 : Inscription scolaire en Mairie

Le dossier de **demande d'inscription scolaire** sera traité dans les meilleurs délais. Les **demandes de dérogations** sont, quant à elles, **examinées en commission**.

Un **certificat d'inscription scolaire** vous sera ensuite remis **par la Mairie** pour procéder à l'**admission définitive** auprès de l'école d'affectation.

Étape 2 : Admission à l'école

Prendre **rendez-vous avec la direction de l'école** pour l'admission de l'enfant avec le **certificat d'inscription scolaire** délivré par la Mairie, le **livret de famille**, le **carnet de santé** et le **cas échéant**, le **certificat de radiation**.